

DÉLIBÉRATION n° **23-042** de la séance du **14/11/2023**

OBJET : **Taux de cotisation et tarifs 2024**

L'an deux mille vingt trois, le mardi 14 novembre à neuf heures trente, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Mauves-sur-Loire, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 20 Nombre de voix : 25

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Philip SQUELARD, Karine PAVIZA, Pascal PRAS, Laurent TURQUOIS, Nicolas CRIAUD, Emmanuel TERRIEN, Anthony BERTHELOT, Jean-Michel BRARD, Frédéric MILLET, Anne-Marie CORDIER, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Philippe JOUNY, Alain VEY, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Rodolphe AMAILLAND, Claire HUGUES, Alain LE TOLGUENEC, Jean-Guy CORNU, Bernard LEBEAU.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

- › Mme Jean-Michel BUF avait donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
- › Mme Pascale BRIAND avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BRARD,
- › M. André KLEIN avait donné pouvoir à M. Rodolphe AMAILLAND,
- › M. Driss SAÏD avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre POSSOZ,
- › Mme Aïcha BASSAL avait donné pouvoir à M. Pascal PRAS.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes et MM. Thierry AGASSE, Claude CAUDAL, Barbara NOURRY, Stephan BEAUGÉ, Yvon LERAT, Lydie MAHÉ, Christophe JOUIN, Laurent DEJOIE, Agnès DUHEM-BOURGEAIS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour la Direction des finances publiques :

M. Jérémy TESSIER, conseiller aux décideurs locaux.

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité et proximité,
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de vie et conditions de travail,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, responsable Développement territorial et relations aux publics,
Mme Anne-Sophie JUDALET, responsable de la communication externe,
Mme Ghislaine LAUNAY, responsable Affaires générales.

À l'unanimité, M. Emmanuel TERRIEN a été désigné secrétaire de séance.

M. CORNU a quitté définitivement la séance et n'a pas pris part au vote.

Taux de cotisation et tarifs 2024

EXPOSÉ

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2024, les membres du conseil d'administration sont amenés à se prononcer sur plusieurs mesures concernant les tarifs appliqués par le Centre de gestion de Loire Atlantique aux collectivités et établissements affiliés et non affiliés du département.

Ces tarifs sont de plusieurs natures :

- Taux de cotisation
- Tarifs des prestations
- Créations de nouveaux tarifs le cas échéant

Taux de cotisation

Pour les affiliés : le taux de la cotisation obligatoire est établi à 0,8 % et le taux de la cotisation additionnelle à 0,3% de la masse salariale brute en 2023. Il est proposé de maintenir ce taux en 2024.

Pour les non affiliés : le taux de la contribution est de 0,07% depuis 2018. Pour 2024, il est proposé s'établir ce taux à 0,12 %, correspondant à l'intégration de l'augmentation significative des dépenses inhérentes au conseil médical et des offres d'emploi, en contrepartie de quoi les facturations à l'acte seront supprimées

Tarifs des prestations

Concernant le taux horaire, une revalorisation de 4,5% correspondant à l'inflation 2023 est proposée portant le taux horaire à 89 euros pour les affiliés et à 105 euros pour les non affiliés, soit 356 € et 420 € par demi-journée et 712 € et 840 € par journée.

Sont concernées les prestations suivantes :

- Prévention des risques professionnels (qui évolue de 210 € à 356 € par demi-journée pour les affiliés et de 280 € à 420 € par demi-journée pour les non affiliés) ;
- Interventions spécifiques sur la paie ;
- Conseil et accompagnement aux transitions managériales et organisationnelles (incluant une revalorisation de l'analyse de profils personnels à hauteur de 712 € par candidat et par jour pour les affiliés au lieu de 350€ par candidat et de 840€ par candidat et par jour pour les non affiliés au lieu de 450 €) ;
- Médiation.

S'agissant de la prestation archives, un tarif à 89 euros paraît peu approprié au regard du public concerné, de la charge que cela représenterait pour les plus petites collectivités et des tarifs pratiqués par le secteur privé pour des prestations similaires. Il est par conséquent proposé de revaloriser ce tarif, fixé à 42€ par heure depuis 2019, à 50€ par heure, en cohérence avec la masse salariale du service et son évolution depuis 2019.

Création de nouveaux tarifs

En matière d'accompagnement des parcours professionnels, le conseil en évolution professionnel, la période préparatoire au reclassement, le dispositif santé au travail et évolution professionnelle (STEP - modalité d'accompagnement en collectif menée en partenariat avec le CNFPT) sont inclus dans le périmètre des cotisations.

En revanche, l'accompagnement personnalisé à l'évolution professionnelle fait l'objet d'une tarification forfaitaire.

Le décret du 22 juillet 2022 et l'arrêté du 1er août 2023 font évoluer le cadre réglementaire de cet accompagnement. Dans le souci d'une sensibilisation accrue des employeurs publics locaux et d'une plus grande adaptabilité à leurs besoins ainsi qu'à ceux de leurs agents, il est proposé de faire évoluer l'accompagnement personnalisé à l'évolution professionnelle et d'aligner ses tarifs sur les taux horaires de 89€ et 105€ :

Formule 1 :
 Bilan de parcours professionnel
 (BPP)

Formule 2 :
 Plan individuel de développement
 des compétences (PIDC)

Formule 3 :
 Formule 1 : BPP
 +
 Formule 2 : PIDC
 +
 Objectif recrutement (OR)

Les tarifs évoluent ainsi :

	Affiliés	Non
2023		
APEP	1 200 €	1 700€
2024		
BPP	1 780 €	2 100 €
PIDC	445 €	525 €
OR	445 €	525 €

Les autres tarifs apparaissant dans la grille ci-dessous ne sont pas modifiés.

DÉLIBÉRÉ

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré et à l'unanimité, par 24 voix pour :

- **Arrête** les taux de cotisation suivants pour l'année 2024 :
 - Cotisation obligatoire des collectivités et établissements affiliés : 0,8% de la masse salariale brute ;
 - Cotisation additionnelle des collectivités et établissements affiliés : 0,3% de la masse salariale brute ;
 - Contribution au socle commun des collectivités et établissements non affiliés : 0,12% de la masse salariale brute.
- **Fixe** les taux et tarifs suivants pour l'année 2024 :

Prestation	Tarif collectivités affiliées	Tarif collectivités non affiliées
Frais de gestion assurance du risque statutaire	0,16% de la masse salariale affiliée	Sans objet
Médecine du travail		
Adhésion au service	0,51% de la masse salariale brute	0,51% de la masse salariale brute
Visite médicale programmée non honorée (Cf. convention médecine)	70 €	70 €
Visite médicale à la demande des collectivités non suivies	70 €	70 €
Conseil médical		
Dossier présenté par les collectivités relevant du périmètre d'un autre CDG mais affectant des agents en Loire-Atlantique (délibération du 14/11/2014)		80 €
Prévention des risques professionnels		
Mission d'inspection (ACFI)	½ journée : 356 € 1 journée : 712 €	½ journée : 420 € 1 journée : 840 €
Accompagnement à l'élaboration du document unique		
Paie		
Adhésion au service	Tarif forfaitaire de 500€ (à la signature de la convention) + 21€/dossier de fonctionnaire et 19€/dossier de contractuel ou élu (à l'issue du 1 ^{er} mois de prestation)	
Par bulletin de salaire	13€ (au lieu de 11€)	
Prestation spécifique	89€ / heure	105€/heure
Emploi et dynamiques professionnelles		
Missions temporaires	Coût salarial + 13% de frais de gestion	Coût salarial + 13% de frais de gestion
Bilan de parcours professionnel	1780 €	2100 €
Appui à la conception du Plan individuel de développement des compétences	445 €	525 €
Objectif recrutement	445 €	525 €
Transitions managériales et organisationnelles		
Assistance archives	50 € / heure	Associations exerçant une mission de service public (délibération du 18/10/2017) : 50 €/ heure
Conseil et accompagnement aux transitions managériales et organisationnelles (dont coaching)	½ journée : 356 € 1 journée : 712 €	½ journée : 420 € 1 journée : 840 €
Analyse de profils personnels	712 € par candidat et par jour	840 € par candidat et par jour
Médiation		
Forfait de 8 heures	712 €	840 €
Heure supplémentaire	89 €	105 €

- **Autoriser** le Président du Centre de gestion ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de ces dispositions.



Pour extrait conforme,
Le président.

Philip SQUELARD